

2023-01-19-07 : Actualisation d'un plan de financement pour la construction d'un atelier relais aux Hauts-d'Anjou

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf janvier à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Hervé BLANCHAIS, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Françoise PASSELANDE, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marie-Claude HAMARD, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Jean-Pierre BOISNEAU,

**Pouvoirs :**

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Dominique MENARD, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Brigitte OLIGNON donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Jean-Marc COTTIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Michel BOURCIER

**Secrétaire de séance :** Michel BOURCIER

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 13/01/2023
Date d'affichage: 23/01/2023

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'axe 3 du projet de territoire « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

**CONSIDERANT** que les études récentes sur l'immobilier d'entreprises en Maine-et-Loire montrent une forte tension immobilière sur la CCVHA avec 1 660 m<sup>2</sup> de locaux disponibles sur la totalité du territoire ;

**CONSIDERANT** que le projet de territoire affirme la priorité de construction d'une offre immobilière économique et que les élus communautaires ont confirmé le souhait de construire un atelier-relais dans la zone d'activités de la Fontaine aux Hauts-d'Anjou, commune déléguée de Champigné ;

**CONSIDERANT** que ce projet vise à construire un équipement qui sera implanté sur une parcelle d'environ 2 000 m<sup>2</sup> ; que ce futur bâtiment sera composé de deux cellules de 250 m<sup>2</sup>, dont 50 m<sup>2</sup> pour la partie bureaux, vestiaires, sanitaires, salles de pause et réunion, locaux techniques ; que son caractère fonctionnel et évolutif lui permettra d'accueillir une ou deux sociétés en fonction de la demande ;

**CONSIDERANT** le plan de financement estimatif suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition	0 €	Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (40%)	267 600 €
Maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles :	48 700 €	Reste à charge CCVHA (60%)	401 400 €
- <i>maîtrise d'œuvre,<sup>1</sup></i>	35 765 €		
- <i>contrôle technique,</i>	4 825 €		
- <i>géotechnique,</i>	4 430 €		
	1 680 €		

1 Montant de la prestation de maîtrise d'œuvre déterminé conformément aux dispositions du marché de maîtrise d'œuvre.

- CSPS, - géomètre.	2 000 €		
Travaux : montant phase ACT <sup>2</sup> révisions, actualisations, avenants	575 300 523 000 € 52 300 €		
Frais divers dont concessionnaires de réseaux	45 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>669 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>669 000 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la programmation de la construction d'un atelier-relais au sein de la zone d'activités de la Fontaine, commune des Hauts-d'Anjou, pour un budget estimatif global de 669 000 € HT ;**
- **D'approuver le plan de financement de l'opération proposé ;**
- **De dire que le Président ou son représentant pourra déposer les dossiers de subventions nécessaires au financement de l'opération ;**
- **De dire que le Président ou son représentant pourra lancer tous les appels d'offres nécessaires à la mise en œuvre de ce programme de construction ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 19 janvier 2023  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

---

2 Cf. tableau récapitulatif estimation financière phase ACT.